



RECU EN PREFECTURE
Le 03 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-2020123-0005976-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 25 - Inscription " monument historique " du temple du Saint-Esprit

Délibération n° 2020/005976

Inscription « monument historique » du temple du Saint-Esprit

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	07/01/2020	Favorable unanime

I. Rappel historique

Le Temple du Saint-Esprit, dévolu au culte protestant depuis 1842, est aujourd'hui rattaché à l'Église protestante Unie.

À son origine, l'édifice était la chapelle du premier complexe hospitalier de la ville, créé au début du XIII^{ème} siècle par les hospitaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Ainsi, la chapelle, temple actuel, est reconnue comme étant un des édifices primitifs de l'hôpital médiéval. À ce titre, cette chapelle est un témoin rare et exceptionnel du premier hôpital de Besançon dont une partie des constructions médiévales est largement préservée au sein de l'édifice.

L'essentiel du monument relève de la période médiévale (XIII^{ème} et XV^{ème} siècle) où les bâtisseurs de l'église ont privilégié une architecture sobre conforme à la tradition franc-comtoise. Seuls les sculptures du portail et les chapiteaux intérieurs illustrent et tranchent avec le nouveau mode de construction gothique en vogue ailleurs dans le royaume de France.

Enfin, le porche construit au milieu du XIX^{ème} siècle est une des nombreuses réalisations de l'architecte municipal de l'époque, Auguste Delacroix. Cet aménagement, réalisé lors des travaux qui ont précédé l'affectation de la chapelle au culte protestant, témoigne du style troubadour de l'époque, mais aussi caractérise l'œuvre de ce grand architecte local qui a transformé en partie l'urbanisme et le bâti de Besançon.

II. Inscription au titre des Monuments Historiques

Exempt de toute protection, le temple du Saint-Esprit présente un intérêt historique et patrimonial qui plaide en faveur de son inscription au titre des Monuments Historiques.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à adhérer à l'inscription au titre des monuments historiques du temple du Saint-Esprit.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,





Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0